

RAPPORT N° 90-47
au Conseil Municipal

OBJET

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

Il vous est demandé de créer les postes suivants à l'effectif communal :

I - Renforcement de l'encadrement

- 1 poste d'Attaché Principal (I.B. 558 - 801),
- 2 postes d'Attaché Territorial (I.B. 340 - 780),
- 1 poste de Rédacteur Chef Territorial (I.B. 384 - 579).

II - Ouverture de la Crèche Z.A.C. de la Providence

Compte tenu de l'évolution démographique à Saint-Denis, la Municipalité a décidé de construire une crèche dans la Z.A.C. de la Providence, dont l'ouverture est prévue au début du mois de novembre 1990.

Afin de pouvoir recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, je vous propose de créer les postes suivants :

- 1 poste de Directrice de Crèche (I.B. 353 - 533),
- 1 poste d'Infirmière Polyvalente de Crèches et Jardins d'Enfants (I.B. 274 - 474),
- 1 poste de Puéricultrice (I.B. 289 - 480),
- 4 postes d'Auxiliaire de Puériculture (I.B. 220 - 282).

Le reste des agents sera repris sur l'effectif communal existant (dix-sept redéploiements).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 931 du Budget Primitif 1990.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. MAILLOT L. : Il est proposé d'augmenter l'effectif communal.

Le document qui vous a été remis initialement est modifié. Je vous invite donc à en prendre connaissance.

1 poste d'Attaché Principal,
2 postes d'Attaché Territorial,
1 poste de Rédacteur Chef Territorial.

Le poste d'Attaché Territorial supprimé au niveau de la nouvelle rédaction est déjà pourvu, poste occupé par Monsieur BAUSSAN à la Direction de la Jeunesse -cadre qui vous a été présenté ce matin-.

Le poste de Rédacteur Chef Territorial est, par ailleurs, destiné à Monsieur MALBROUCK, à titre de régularisation. Cette personne vient du Greffe. Nous devons créer ce nouveau poste, parce nous avons anticipé par la nomination de Monsieur Daniel GRONDIN qui a été affecté au poste qui devait être occupé, à l'époque, par Monsieur MALBROUCK.

Nous devons également créer divers postes pour la Crèche de la Z.A.C. de la Providence, emplois statutaires qui existent au niveau de ce type de structure. La Crèche de la Providence occupera une trentaine de personnes. Nous sommes cependant tenus de créer des postes à pourvoir par voie statutaire.

1 poste de Directrice de Crèche,
1 poste d'Infirmière Polyvalente de Crèches et Jardins d'Enfants,
1 poste de Puéricultrice,
4 postes d'Auxiliaire de Puériculture.

Les autres agents seront désignés par mutation ou par affectation du personnel déjà employé dans les crèches actuelles.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
